



Laurence et Fabrice WATTIER
 L'Orangerie -EI
 29 avenue Paul Reig
 66200 ELNE
 Tél : 04 68 82 22 79 / 06 08 06 21 93
 Siret : 797 528 940 00019
 Email : contact@orangerie-elne.fr
orangerie66@gmail.com

CONTRAT DE RESERVATION

Afin d'organiser au mieux votre séjour et de vous accueillir dans les meilleures conditions, vous trouverez ci-après un formulaire à nous retourner dûment complété.

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville Pays :
 Téléphone : E-mail :

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et confirme la réservation suivante.

Séjour du ... (Entre 17h30 et 19h30) au..... (Départ 10 h)

Chambre « » ou « »
 Nombre de personnes : pers -nuitées X€ (tarif chambre) =€ TTC
 Animal de compagnie :X.....nuitées X€ =€ TTC

Gîte « L'Orangerie » (de 1 à 4 personnes – du Samedi au Samedi)
 Nombre de semaines : X € La semaine =€ TTC
 Animal de compagnie : X € La semaine =€ TTC

Taxe de séjour : 1€15 € Xadulte X nuitées :€ TTC

Table d'hôtes pour les dates suivantes
 Soitnombre de jours xadultes x 25 € = € TTC
nombre de jours xenfants x 15 € =€ TTC

SOIT TOTAL DU SEJOUR € TTC :

Votre réservation sera effective dès réception du bulletin complété, accompagné des arrhes représentant le montant d'une nuitée par chambre ou 25 % du montant total du séjour pour le gîte

Les arrhes sont à régler par chèque bancaire, virement bancaire et libellé au nom de Laurence & Fabrice WATTIER.

Le solde sera à régler à votre arrivée.

Fait àle

Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'ORANGERAIE

Laurence & Fabrice vous accueillent toute l'année dans leurs Chambres d'hôtes et Gîte.

Article 1 : Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 : Formalités de réservation

Après réception de votre pré-réservation, nous vous adressons une confirmation écrite et vous invitons à régler des arrhes représentant le montant d'une nuitée par chambre ou 25 % du montant total du séjour pour le gîte. Une fois les arrhes reçues, la réservation devient ferme. Par le règlement des arrhes, vous confirmez votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après.

Article 3 : Annulation du séjour par le client

Toute modification n'est possible qu'après l'accord de « L'Orangeraie » et peut entraîner des frais supplémentaires. En dehors d'accord spécifique consenti explicitement par « L'Orangeraie », si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du paiement restera acquise à « L'Orangeraie ».

En cas de départ anticipé en cours de séjour : règlement total de la prestation réservée.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs.

Article 4 : Annulation du séjour par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit sans délai en informer son client. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées.

Article 5 : Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le premier jour de sa période de réservation, au plus tôt à 17 h 30 et, au plus tard, à 19 h 30. Le client prévient impérativement par téléphone si, par la force des choses, il est contraint d'arriver après ce créneau horaire (au 04 68 82 22 79). A défaut d'accord préalable et en dehors de ces horaires des frais liés aux prestations supplémentaires peuvent être appliqués et/ou la réservation peut être annulée du fait du client pour défaut de présentation (voir paragraphe annulation du séjour par le client).

Article 6 : Heure de départ

Pour les chambres d'hôtes :

L'heure de départ des chambres est fixée à 10 heures au plus tard et laissées parfait état. Tout dégât sera facturé.

Pour le Gîte :

Pour la garantie de l'exécution des obligations du locataire, un dépôt de garantie d'un montant de 300 € vous sera demandé à votre arrivée.

Un état des lieux sera effectué le jour de votre arrivée et le jour de votre départ. Les écarts constatés restent à la charge financière du locataire (ménage, dégradation, etc...). Le dépôt de garantie vous sera restitué sous un délai de 8 jours diminué des écarts constatés.

Le gîte doit être libéré pour 10 heures, nettoyé et laissé parfait état. Si vous ne souhaitez pas vous charger du ménage, nous pouvons assurer cette prestation pour un montant de 50 €.

Article 7 : Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour est à régler à l'arrivée du client.

Article 8 : Changement de chambres

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 9 : Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie (chien, chat) de petites tailles peuvent-être acceptés après accord auprès de l'établissement et moyennant une participation financière.

Article 10 : Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes de L'Orangerie, le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur des chambres et des espaces communs. Le client s'engage plus généralement à respecter les consignes de savoir-vivre qui lui seront indiquées, celles qui s'imposent à tous dès lors qu'on vit en communauté et les présentes conditions générales de vente.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable. L'accès et l'usage des hébergements, des espaces communs et des équipements mis à disposition sont exclusivement réservés aux personnes hébergées dans l'établissement respectant les conditions écrites dans ce document et portées au règlement intérieur.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

L'Orangerie n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce quelle qu'en soit la cause.

Article 11 : Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.

Article 12 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Ces données sont recueillies uniquement à des fins de bon fonctionnement de l'établissement.

Merci de votre compréhension,
Et bon séjour chez nous.

Laurence et Fabrice